

Zoning By-law Amendment Proposal Summary

Owner: Kurtis Wilson

File N°: D02-02-18-0051

Applicant: Jeff Shipman

Date Submitted: May 16, 2018

Applicant Address: Box 53, North Gower, K0A 2T0

Comments due date: October 25, 2018

Applicant E-mail: jshipman1697@rogers.com

Development Review Planner: Seana Turkington

Applicant Phone Number: 613-880-2974

Ward Number - Name: 5-West Carleton March

Ward Councillor: Eli El-Chantry

Site Location

1964 Galetta Side Road.

Applicant's Proposal

The City of Ottawa has received a Zoning By-law Amendment application to restrict residential development on the agricultural parcel of the property known municipally as 1964 Galetta Side Road.

Proposal Details

The subject site is currently zoned Agricultural Zone, Subzone 2. The intent of this zoning designation is to protect prime agricultural lands from being converted to other uses. The lands to be rezoned have an approximate area of 26 hectares and approximately 253 meters of frontage along Galetta Side Road.

The application has been submitted to fulfill a condition, imposed by the Committee of Adjustment, of consent application D08-01-18/B-00197 to allow the severance of lands containing an existing residential dwelling and accessory structures as a surplus dwelling due to farm consolidation.

Related Planning Applications

D08-01-18/B-00197

Timelines and Approval Authority

The "On Time Decision Date", the target date the application will be considered by the City's Agriculture and Rural Affairs Committee, will be at the first meeting in 2019.

Submission Requirements

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before the proposed by-law is passed, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the City of Ottawa to the Local Planning Appeal Tribunal. If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before



the proposed by-law is passed, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Local Planning Appeal Tribunal unless, in the opinion of the Tribunal, there are reasonable grounds to do so.

Request to Post This Summary

If you have received this notice because you are the owner of a building within the area of the proposed zoning by-law amendment, and the building has at least seven (7) residential units, it is requested that you post this notice in a location visible to all of the residents.

Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this application and provide your comments either by faxing or mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D02-02-18-0051 in the subject line.
2. Access submitted plans and studies regarding this application online at ottawa.ca/devapps.
3. If you wish to be notified of the decision of Council on the proposed zoning by-law, you must make a written request to me. My contact information is below.
4. Should you have any questions, please contact me.

Seana Turkington, Development Review Planner
Planning, Infrastructure and Economic Development Department
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West, 4th Floor
Ottawa, ON K1P 1J1
Tel.: 613-580-2424, ext. 27790
Seana.Turkington@ottawa.ca

Sommaire de la proposition de modification au Règlement de zonage

Propriétaire : Kurtis Wilson

N° de dossier : D02-02-18-0051

Requérant : Jeff Shipman

Date de soumission : 16 mai 2018

Adresse du requérant : BP 53, North Gower
K0A 2T0

Date limite des commentaires : 25 octobre 2018

Courriel du requérant : jshipman1697@rogers.com

Urbaniste responsable des projets
d'aménagement : Sarah McCormick

N° de tél. du requérant : 613-880-2974

Quartier : 5 – West Carleton March

Conseiller du quartier : Eli El-Chantiry

Emplacement

1964, chemin Galetta Side

Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa a reçu une demande de modification au Règlement de zonage visant à restreindre l'aménagement résidentiel sur la parcelle agricole de la propriété située au 1964, chemin Galetta Side.

Détails de la proposition

L'emplacement en question est actuellement désigné Zone agricole, sous-zone 2. Cette désignation a pour but de protéger les terres agricoles de premier choix contre leur conversion à d'autres utilisations. Les terres à rezoner ont une superficie approximative de 26 hectares et une façade de quelque 253 mètres sur le chemin Galetta Side.

La demande a été présentée pour satisfaire à une condition, imposée par le Comité de dérogation à l'approbation de la demande d'autorisation, dossier D08-01-18/B-00197, visant à permettre le morcellement de terrains contenant un logement résidentiel existant et des constructions accessoires à titre d'habitation excédentaire en raison d'un remembrement d'une exploitation agricole.

Demandes d'aménagement connexes

D08-01-18/B-00197

Calendrier et pouvoir d'approbation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande sera considérée par le Comité de l'agriculture et des questions rurales de la Ville, est fixée à la date de la première réunion du comité en 2019.

Exigences de soumission

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que le règlement proposé ne soit adopté, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision de la Ville d'Ottawa devant le Tribunal d'appel de l'aménagement local de l'Ontario.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que le règlement proposé ne soit adopté, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisie le Tribunal d'appel de l'aménagement local de l'Ontario, à moins qu'il n'existe, de l'avis de ce dernier, des motifs raisonnables de le faire.

Demande d'affichage du présent résumé

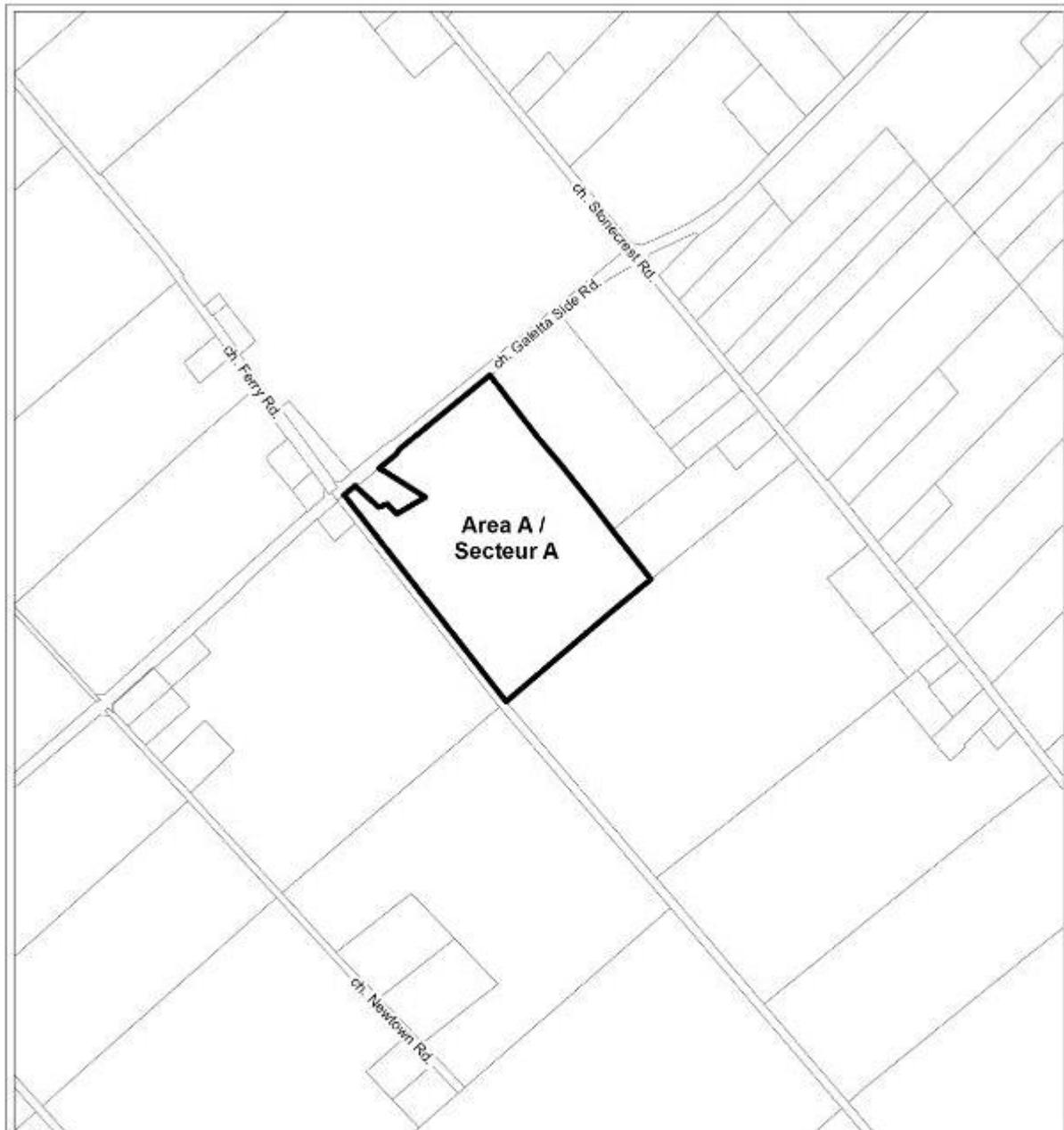
Si vous recevez cet avis parce que vous êtes propriétaire d'un immeuble situé dans la zone visée par la proposition de modification au Règlement de zonage et comptant au moins sept (7) unités d'habitation, vous êtes tenu d'afficher cet avis à la vue de tous les résidents de l'immeuble.

Restez informé et participez

1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par télécopie ou par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant le n° de dossier D02-02-18-0051 dans la ligne objet.
2. Accédez en ligne aux études et aux plans présentés concernant la présente demande à **ottawa.ca/demdam**.
3. Si vous voulez être avisé de la décision du Conseil concernant la proposition de modification au Règlement de zonage, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.
4. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi.

Sarah McCormick, urbaniste responsable des projets d'aménagement
Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique
Ville d'Ottawa
110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1J1
Tél. : 613-580-2424, poste 24487
sarah.mccormick@ottawa.ca

Location Map/ Plan de l'emplacement



		LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE	
D02-02-18-0051	18-1185-X	1964 chemin Galetta Side Road	
<small>I:\CO\2018\Zoning\Galetta_Side_1964</small>			
<small>©Parcel data is owned by Telexel Enterprise Inc. and its affiliates. All rights reserved. May not be produced without permission. THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY. © Les données de parcelles appartiennent à Telexel Enterprise Inc. et à ses affiliés. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE</small>			
REVISION / RÉVISION - 2018 / 09 / 20			